

DECISION DU PRESIDENT

N°2024-352

Attribution du marché 24-107 Fiabilisation des réseaux d'assainissement eaux usées - phase 2 - Lot 1 : commune de Pornic - renforcement collecteur gravitaire en aval du PR Trois Croix

La Présidente de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la Présidente et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un marché relatif à la fiabilisation des réseaux d'assainissement eaux usées - phase 2 - Lot 1 : commune de Pornic - renforcement collecteur gravitaire en aval du PR Trois Croix

QUE le présent marché de travaux est inférieur à 5 538 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d'un avis au BOAMP le 05/06/2024

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un marché entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société désignée ci-dessous :

- SARC (35650 LE RHEU)

ARTICLE 2 : Le marché est d'un montant de 294 614.00 € HT soit 353 536.80 € TTC (sur la base du Détail Quantitatif Estimatif).

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 8 août 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND

La Présidente,

Pascale BRIAND



AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240808-2-AU

Réception par le Sous-Préfet : 08-08-2024

Acte mis en ligne le 23-08-2024

Publication le : 08-08-2024